

Adresse du tribunal:

--

# *Demande simplifiée*

## *Art. 244 CPC*

### **1 Demandeur**

Nom *	Rue *	N°	Numéro de téléphone
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom *	Case postale		Numéro de téléphone portable
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
ou raison sociale *	NPA * Lieu *		Adresse e-mail
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Profession	Lieu d'origine		Traduction nécessaire ?
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="checkbox"/> Oui
Date de naissance	Nationalité		Langue
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>

\* à indiquer obligatoirement

### **2 Représentant du demandeur**

Nom	Rue	N°	Numéro de téléphone
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom	Case postale		Numéro de téléphone portable
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
	NPA Lieu		Adresse e-mail
	<input type="text"/>		<input type="text"/>

### 3 Défendeur

Nom *	Rue *	N°	Numéro de téléphone
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom *	Case postale		Numéro de téléphone portable
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
ou raison sociale *	NPA * Lieu *		Adresse e-mail
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Profession	Lieu d'origine		Traduction nécessaire ?
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="checkbox"/> Oui
Date de naissance	Nationalité		Langue
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>

\* à indiquer obligatoirement.

### 4 Représentant de défendeur


Nom	Rue	N°	Numéro de téléphone
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom	Case postale		Numéro de téléphone portable
<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>
	NPA Lieu		Adresse e-mail
	<input type="text"/>		<input type="text"/>

### 5 Conclusions <sup>1</sup>

**6 Valeur litigieuse <sup>2</sup>**



**7 Objet du litige <sup>3</sup>**



## 8 Annexes

- procuration du représentant
- autorisation de procéder
- déclaration de renonciation à la procédure de conciliation <sup>4</sup>
- autres titres invoqués comme moyens de preuve :

## 9 Date

.....

## 10 Signature <sup>5</sup>

.....

La demande peut être adressée au tribunal sous forme d'un document papier ou électronique. Si les actes et les annexes sont adressés sur papier, un exemplaire doit être transmis à l'intention du tribunal et un à l'intention de chaque partie adverse. Les documents adressés sous forme électronique doivent être certifiés par la signature électronique reconnue de l'expéditeur (art. 130 et 131 CPC) ; la transmission par courrier électronique ordinaire n'est pas admise.

- 
- <sup>1</sup> La demande doit contenir les conclusions : que veut le demandeur du défendeur ? Par ex., dans un litige concernant une créance :
1. Le demandeur requiert que le défendeur soit condamné à lui verser CHF 3'000.00, plus intérêts à 5 % à partir du 1.1.2011.
  2. es frais et les dépens doivent être mis à la charge du défendeur.
- Ou, si une réquisition de poursuite est déjà déposée :
1. Le demandeur requiert que le défendeur soit condamné à lui verser CHF 3'000.00, plus intérêts à 5 % à partir du 1.1.2011.
  2. L'opposition formée concernant la poursuite n° .... de l'office des poursuites de ..... doit être levée.
  3. Les frais et les dépens doivent être mis à la charge du défendeur.
- <sup>2</sup> La valeur litigieuse est déterminée par les conclusions. Il n'est pas nécessaire de l'indiquer si le litige porte sur une créance d'un montant donné.
- Les intérêts et les frais de la procédure en cours ou d'une éventuelle publication de la décision et, le cas échéant, la valeur résultant des conclusions subsidiaires ne sont pas pris en compte. Lorsque l'action ne porte pas sur le paiement d'une somme d'argent déterminée, le tribunal détermine la valeur litigieuse si les parties n'arrivent pas à s'entendre sur ce point ou si la valeur qu'elles avancent est manifestement erronée (art. 91 CPC).
- Les revenus et prestations périodiques ont la valeur du capital qu'ils représentent. Si la durée des revenus et prestations périodiques est indéterminée ou illimitée, le capital est constitué du montant annuel du revenu ou de la prestation multiplié par vingt; s'il s'agit de rentes viagères, le montant du capital correspond à sa valeur actualisée (art. 92 CPC).
- <sup>3</sup> L'objet du litige doit être décrit en quelques phrases ou mots-clefs. Le demandeur doit notamment indiquer la nature de sa prétention (par ex. le prix de vente d'un réfrigérateur). Donner une motivation est possible, mais non nécessaire.
- <sup>4</sup> Dans les litiges patrimoniaux d'une valeur litigieuse de CHF 100'000.00 au moins, les parties peuvent renoncer à la procédure de conciliation d'un commun accord. Le demandeur peut décider unilatéralement de renoncer à la procédure de conciliation lorsque le domicile ou le siège du défendeur se trouve à l'étranger ou que son lieu de résidence est inconnu, ou bien dans les litiges relevant de la loi sur l'égalité (art. 199 CPC).
- <sup>5</sup> Le demandeur doit signer la demande en personne s'il n'a pas de représentant. S'il a un représentant, celui-ci doit signer la demande et présenter une procuration. Si le requérant est une personne morale, la personne habilitée à la représenter par sa signature conformément au registre du commerce ou bénéficiant d'un pouvoir de représentation fondé sur une procuration signe la demande. L'extrait du registre du commerce ou la procuration doit être joint.